Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250611-D2025-161-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2025
Publication : 11/06/2025

Agglo du Pays de Dreux

DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE SALLES AU SEIN DU COMPLEXE SPORTIF D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS AVEC L'AVENIR SPORTIF DU THYMERAIS OMNISPORTS

3.5 - Actes de gestion du domaine

GS/DM/IG/MLM/LF
N°D2025-161

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2125-1,*
Vu *le 9° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour décider de la conclusion et de la révision des prêts à usage quelle qu'en soit la durée,*

Vu *la demande formulée par l'association « l'Avenir Sportif du Thymerais Omnisports » de bénéficier de la mise à disposition gratuite de deux salles du gymnase Martial Taugourdeau situées au sein du complexe sportif d'intérêt communautaire de Châteauneuf-en-Thymerais,*
Vu *le projet de convention pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du complexe sportif d'intérêt communautaire de Châteauneuf en Thymerais au bénéfice de l'association susmentionnée,*

Considérant les sollicitations de l'association « l'Avenir Sportif du Thymerais Omnisports » pour disposer des salles Michel Garnier et Taugourdeau du gymnase Martial Taugourdeau situées au sein du complexe sportif d'intérêt communautaire de Châteauneuf-en-Thymerais, **les samedi 7 et dimanche 8 juin 2025 de 7h00 à 21h00,** dans le cadre de la 2ème édition d'un tournoi mixte « la CHATO9 CUP »,
Considérant la nécessité pour l'association de bénéficier de ces installations sportives pour assurer la pratique de ses activités,
Considérant la possibilité de mettre à disposition à titre gratuit un équipement du domaine public dans les conditions mentionnées à l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250611-D2025-161-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2025
Publication : 11/06/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE la convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, des salles Taugourdeau et Michel Garnier du gymnase Martial Taugourdeau situées au sein du complexe sportif d'intérêt communautaire de Châteauneuf-en-Thymerais, les samedi 7 et 8 juin 2025 de 7h00 à 21h00, dans le cadre du tournoi mixte « la CHATO 9 CUP » au bénéfice de l'association « l'Avenir Sportif du Thymerais Omnisports ».

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'association susmentionnée.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 11 JUIN 2025

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 11 JUIN 2025